

*Initiatives parlementaires*

fait concurrence aux distributeurs du secteur privé dans leur propre domaine. «Nous vous livrons votre courrier dans votre boîte aux lettres» prétend un des slogans de la Société canadienne des postes. Pourquoi donc cette société d'État embauche-t-elle des gens autres que ses employés habituels pour livrer ce courrier?

Je suis sûr que d'autres députés ont reçu comme moi des plaintes au sujet de personnes qui, le dimanche après-midi, traversent les pelouses et déposent des papiers dans la boîte, le plus souvent de la publicité impromptue. Les gens sont étonnés d'apprendre que ce sont des personnes qui sont employées par la Société canadienne des postes pour distribuer ce courrier.

Je voudrais citer un passage du rapport sur les deux premières années d'application du Plan vert, rapport que le ministre de l'Environnement a publié il y a à peine quelques jours: «Le Bureau de la gestion des déchets continuera de développer des produits de communication pour appuyer la promotion des «quatre grands R» et la campagne de gestion des déchets, sous le signe de l'écocivisme. Un premier document sur la gestion des déchets et des feuilles d'information seront publiés. Le bureau s'efforcera d'établir des partenariats pour promouvoir la notion d'écocivisme.»

Nous savons tous que l'application du Plan vert dépend dans une très grande mesure non seulement du gouvernement et du secteur privé, mais aussi de la participation des citoyens. Dans le Plan vert, le gouvernement insiste beaucoup pour que les Canadiens de toutes conditions sociales assument, dans leurs activités quotidiennes, leurs responsabilités au regard de l'environnement.

Cette motion tient justement compte de la volonté des Canadiens d'assumer leurs responsabilités en matière d'environnement. Ils sont de plus en plus nombreux à refuser que la société d'État, la Société canadienne des postes, livre dans leur boîte aux lettres ce genre de publicité. Le gouvernement parle du Programme de choix environnemental, et les consommateurs demandent à avoir le choix. Ils veulent pouvoir refuser que soient livrés des dépliants publicitaires sur leur propriété privée.

J'ai écrit au ministre responsable de la Société canadienne des postes il y a plus d'un an pour lui demander d'étudier la possibilité de modifier la loi, afin que les Canadiens aient ce choix, afin qu'ils puissent indiquer sur leur boîte aux lettres qu'ils ne veulent pas que la Société canadienne des postes livre à leur domicile des dépliants publicitaires qui ne leur sont pas personnellement adressés.

• (1945)

Le ministre n'a pas répondu. Il a soumis la question à la Société canadienne des postes qui, évidemment, a dit qu'elle était obligée de distribuer tout le courrier qui lui est confié par ses clients. Cela va de soi. C'est exactement pourquoi j'avais écrit au ministre. Je voulais qu'il envisage la possibilité de modifier la loi pour permettre aux ménages ou aux entreprises de refuser la distribution de courrier publicitaire non adressé en collant un avis sur leur boîte aux lettres. Le ministre n'a pas encore répondu à cette demande.

Nous avons adopté un plan national de réduction des déchets il y a plusieurs années. Nous avons réalisé des progrès minimes par rapport aux objectifs fixés dans ce plan. Nous continuons d'abattre des arbres inutilement parce que nous refusons de nous servir des pouvoirs législatifs de la Chambre pour adopter le genre de mesures qui permettraient aux Canadiens de faire leur devoir de citoyen sur le plan de la protection de l'environnement.

Si, en tant que parlementaires, nous ne sommes pas prêts à donner aux Canadiens les outils dont ils ont besoin pour se montrer respectueux de l'environnement, je ne vois pas pourquoi nous devrions maintenir des programmes favorisant l'écocivisme. Trop souvent, d'une part, nous encourageons un certain comportement respectueux de l'environnement et d'autre part, nous défaisons tous ces efforts en refusant de coopérer avec les citoyens et de nous montrer, face à l'environnement, aussi sensibles que nous leur demandons de l'être.

Cette motion n'est pas révolutionnaire. Elle ne va pas vraiment perturber la Société canadienne des postes. Certains diront, je sais, que 6 p. 100 des recettes de la Société canadienne des postes, c'est beaucoup d'argent. Ce qui, pour moi, est plus important encore, c'est de savoir si ces envois rapportent à la Société canadienne des postes, s'ils lui permettent de faire des bénéfices ou si, en fait, ils sont subventionnés par les tarifs de première classe qui, on le sait, ont considérablement augmenté ces deux dernières années. Chose certaine, certains petits journaux locaux du pays vont prétendre que la Société canadienne des postes livre une concurrence déloyale en subventionnant ses autres services grâce aux profits réalisés dans ce secteur.

La motion va nous permettre de pouvoir au moins compter sur un comité pour examiner les diverses façons dont nous pourrions aider les Canadiens à faire ce qu'ils souhaitent, à savoir être de meilleurs citoyens plus conscients de leur environnement, qui contrôlent la quantité de papier qui passe entre leurs mains et influencent le marché par leur consumérisme.

On parle d'instruments économiques. Le pouvoir du consommateur est l'un des plus importants instruments économiques. Si nous maintenons des mesures législatives